

ORDONNANCE NUMÉRO
OCA20-(C-4.1)-015

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1, tel que modifié)

A la séance ordinaire du 7 juillet 2020, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

L'installation de six panneaux d'arrêt et de deux passages pour personnes sur le boulevard Gouin Est, à la hauteur des carrefours suivants:

- 4e Avenue (panneau arrêt)
- 16e Avenue (panneau arrêt)
- 28e Avenue (passage pour personnes reliant le trottoir est et le sentier du parc)
- Pierre-Baillargeon (passage pour personnes reliant le trottoir ouest et le sentier du parc)
- 53e Avenue (panneau arrêt)
- 56e Avenue (panneau arrêt)
- Étienne-Brais (panneau arrêt)
- François-Huot (panneau arrêt).

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.
